Commission contractuelle
Objet : Contrat d'abonnement

Participants le 23 février 2026

- **Représentant le Bureau de l'Association Sportive (AS) :** Alain Sineau, Jean-Paul Gonnet, Patrice Lezla
- **Représentant la Société de Golf :** Natacha Vallet, Jacques Miraton, Vladimir Miraton

I. Synthèse Exécutive

La réunion de ce jour visait à définir le cadre contractuel liant le club à ses membres suite à la mise en place d'un contrat par le golf. Un accord a été trouvé concernant les éléments à intégrer dans la refonte des documents, ainsi que sur l'individualisation des conditions d'accès par rapport aux conditions financières.

II. Analyse des Points de Délibération

Le Bureau de l'AS a soulevé des points concernant le contrat :

1. **Gouvernance de l'accès :** Corrélation entre signature contractuelle et accès aux réservations.
2. **Lisibilité financière :** Articles relatifs au TAEG et aux conditions de financement.
3. **Expérience d'accueil :** Optimisation de la grille tarifaire pour faciliter la prise de décision immédiate.
4. **Segmentation des flux :** Distinction entre les conditions de services et les modalités de paiement.

III. Décisions Stratégiques et Orientations Actées

1. Lever du blocage technique

Afin d'éliminer toute friction dans l'usage quotidien du club, il a été décidé avant la réunion de lever le blocage technique liant la signature du contrat à l'accès à la plateforme de réservation. Cette mesure garantit une continuité de service et renforce la satisfaction des membres.

2. Refonte de l’Architecture Contractuelle

La structure documentaire évolue vers un modèle en deux piliers :

- **A. Transition vers des « Conditions d'Abonnement » :** Le contrat actuel est transformé en un document simplifié appelé “Conditions d’abonnement” incluant un renvoi dynamique vers le Règlement Intérieur du site internet en ligne. Les points clés (assurance LeClub, protocole de réservation et d'annulation) y seront rappelés. Un bandeau rouge apparaitra tant que le document n’est pas signé mais ne limitera pas les accès.

- **B. Centralisation financière sur la Fiche de Souscription :** Les mentions financières sont extraites du contrat cadre au profit d'une **Fiche de Souscription physique** simplifié (modèle 2023) à signer à l'accueil. Elle inclura le détail des paiements (comptant, ou prélèvements sur 3, 6 ou 9 mois). La signature de cette fiche vaudra acceptation formelle du Reglement Interieur.

3. Optimisation et Lisibilité Tarifaire

Dans une démarche de simplification de l'offre et de clarté pour l'abonné, il est convenu de :

- **Simplification par l'arrondi :** Les prix de la grille tarifaire seront **arrondis** pour une lecture immédiate et une lisibilitée facilitée.
- **Transparence :** Une mention explicite indiquera que les montants affichés font l'objet d'arrondis.

4. Trajectoire de Digitalisation et Gestion de Transition

Malgré une ambition de dématérialisation totale, des limitations technologiques imposent une approche par étapes :

- **Phase 1 (Actuelle) :** Maintien du support papier pour la fiche de souscription à l'accueil. Un exemplaire papier du RI sera également disponible pour consultation sur place et une copie de la fiche de souscription signée sera systématiquement remise au client.

- **Phase 2 (Cible) :** Digitalisation complète du parcours dès que les prérequis techniques seront alignés avec les standards d'expérience client visés.

IV. Plan d’Action et Prochaines Étapes (Next Steps)

Action	Responsable	Échéance
Révision de la grille tarifaire avec application des arrondis	Direction	24/02
Rédaction des conditions d’abonnement	Direction	24/02
Rédaction de la nouvelle Fiche de Souscription (Format 2023)	Direction	24/02
Validation finale du corpus documentaire simplifié pour les conditions d’abonnement	Bureau AS / Direction	27/02
Digitalisation du parcours client	Jean-Paul Gonnet/Natacha/Maxime	Mars / Avril